



## Remboursement devis hors marché

Par **Emeric 12**, le **21/08/2016** à **15:14**

Bonjour,

Ma serrure a été vandalisée, j'ai du faire appel à un serrurier pour ouvrir la porte qui ne m'a pas loupé sur la note...s'agissant d'un sinistre supérieur à 1500 euros (3400 euros avec changement de porte...) l'assurance de ma copropriété prend en charge...

L'expert (de l'assurance) me propose la moitié en remboursement pour cause de prix hors marché. J'ai entendu parlé d'une jurisprudence mentionnant que le critère de prix hors marché (sans établissement de plusieurs devis...) ne pouvait être retenu dans une situation d'urgence (ce qui est mon cas avec deux enfants coincés avec moi sur le palier...)

Impossible de mettre la main sur un document de ce genre, quelqu'un pourrait-il m'aider ?

Par **Lag0**, le **21/08/2016** à **15:17**

Bonjour,

Attention cependant, si vos enfants étaient avec vous à l'extérieur, ce n'est pas une situation d'urgence. Une situation d'urgence aurait été, au contraire, si vos enfants étaient enfermés seuls à l'intérieur et vous dehors.

Par **Emeric 12**, le **21/08/2016** à **20:13**

Merci pour cette réponse, il faut donc que je fasse la demande d'obtention d'un expert (assuré) si je souhaite un remboursement plus conséquent ? Ai-je quelque chose à perdre ? Par ailleurs, il a fallu démonter la serrure, le fait de se retrouver sans une porte qui ferme ne

constitue pas une situation d'urgence ?

Par **chaber**, le **22/08/2016** à **06:54**

bonjour,

[citation]Par ailleurs, il a fallu démonter la serrure, le fait de se retrouver sans une porte qui ferme ne constitue pas une situation d'urgence ?[/citation]non. LagO vous a déjà répondu.

Il eut été plus judicieux et beaucoup moins onéreux de prendre une chambre d'hôtel.

[citation]il faut donc que je fasse la demande d'obtention d'un expert (assuré) si je souhaite un remboursement plus conséquent ? Ai-je quelque chose à perdre ?[/citation]Pourquoi pas.

il vous faut connaître les honoraires qui seront à votre charge